

Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Mirazyl Gran

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Biocide

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO Benelux nv

> Filliersdreef 14A B-9800 DEINZE : +32 (0)9 311 00 00

Téléphone Téléfax : +32 (0) 9 298 09 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : compo@compo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons, Téléphone (BE):+32 (0)70 245 245

G.-D. Lux (+352) 8002 5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique,

Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aqua-

tiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Tenir hors de portée des enfants. Conseils de prudence P102

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Prévention:

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipu-

lant ce produit.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : biocide

produit fini

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Lambda-Cyhalothrin	91465-08-6 415-130-7	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<= 0,05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et

lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

: Dégagement de gaz/vapeurs toxiques.

monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison

de protection contre les agents chimiques.

Information supplémentaire

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Gants de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications pour la protection

contre l'incendie et l'explo-

sion

: Le produit commence à se décomposer à environ 185 ° C.



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition

directe au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

: 11, Solides combustibles

Durée de stockage : 4a

Température de stockage

recommandée

: 0 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Lambda-		TWA	0,04 mg/m3	SYNGENTA
Cyhalothrin				(MSDS)
		TWA	0,04 mg/m3	Syngenta OEL 8 hr.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protec-

tion totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Protection

> préventive de la peu par un onguent. Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application. Matériaux également: caoutchouc butyle caout-



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

chouc chloroprène chlorure de polyvinyle

Protection de la peau et du

corps

: Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granulés fins pauvres en poussière

Couleur : jaune

Odeur : neutre

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 7, (20 °C)(solution aqueuse, 1 %)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : Masse volumique apparente: env. 0,883 g/cm³, en vrac 1,02

g/cm³ pilé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Température de décomposi-

tion

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Le produit n'a pas de propriétés oxydantes, en raison de la

composition.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respecées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Remarques: calculé(e)

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Remarques: calculé(e)

Composants:



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Lambda-Cyhalothrin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): = 56 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): = 79 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,06 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Rat, mâle): = 632 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): = 696 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: non irritant

Remarques: Compte tenu de la composition du produit

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon

SGH (Système Global Harmonisé)

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Génotoxicité in vitro : Résultat: Les essais réalisés à ce jour sur animaux et sur

microorrganismes n'ont pas apporté d'indice quant au risque

de modification du patrimoine génétique.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Lambda-Cyhalothrin:

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Effets sur la fertilité

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,00044

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00036 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10.000

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: Remarques: Donnée non disponible

Demande Chimique en Oxy-

gène (DCO)

: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit n'a pas été testé.

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

Lambda-Cyhalothrin:

Mobilité : Milieu: Sol

Remarques: immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Lambda-Cyhalothrin:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions réglemntaires nationales et localse doivent

être respectées.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Lambda-Cyhalothrin)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Lambda-Cyhalothrin)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Lambda-Cyhalothrin)



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Lambda-Cyhalothrin)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Lambda-Cyhalothrin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (E)

nels

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M7

Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

ADN

Dangereux pour l'environne : oui

ment

ADF

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du trans-



Version: 2.0 Date de révision: 12.10.2016

port aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO -Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR